



CTS DES DIRECCTE ET DES DIECCTE
14 Mars 2018
DÉCLARATION LIMINAIRE

TROP C'EST TROP !!!

Monsieur le Président,

L'UNSA ITEFA n'a eu de cesse, au cours de ces derniers mois, de dénoncer fermement, dans toutes les instances, les « mauvais coups » portés au service public et plus particulièrement à celui du ministère du travail ! Pourquoi la Ministre a-t-elle attendu 9 mois pour recevoir les organisations syndicales représentant ses ressources humaines ?

Les conditions de travail se dégradent fortement au sein de notre Ministère. L'UNSA ITEFA dénonce la baisse drastique des effectifs et son corollaire, la réforme territoriale non évaluée, qui exigent toujours plus avec moins de moyens.

De plus, au nom d'une « pseudo équité » entre agents du public et salariés du privé le gouvernement envisage de s'attaquer maintenant au statut général des fonctionnaires puis dans un second temps viendra la nouvelle réforme des retraites dans le but d'instaurer une retraite public/privé par point virtuel.

Est-il besoin de rappeler que les primes n'entrent pas dans l'assiette de cotisations pour la retraite ce qui induit, de facto, un écart entre public et privé, le système de retraite envisagé se voudrait égalitaire entre agents et salariés par l'application d'une valeur de point unique qui fait craindre une baisse sensible des pensions civiles et militaires au nom d'une économie budgétaire, argument employé régulièrement par ce gouvernement depuis son arrivée.

De plus, l'UNSA ITEFA considère que les annonces faites le 1er février dernier par le Premier ministre constituent une attaque sans précédent du statut général des fonctionnaires et ses déclinaisons :

- le développement de la rémunération au mérite,
- l'accompagnement des départs collectifs dans le cadre de restructuration de service ou de reconversion,
- le recours massif à des contractuels,

- enfin, comme introduit par les « Ordonnances Macron », la simplification des instances représentatives des personnels :

1. d'une part les CAP et la fusion des CCP [contractuels] en cours : travail - santé/solidarité - Jeunesse et sports sans omettre l'hypothèse d'une reconfiguration au niveau territorial, le niveau national devenant uniquement une instance de recours,
2. d'autre part, les 3 CT Ministériels d'Administration Centrale fusionnés (travail, santé/solidarité, jeunesse et sports,) et de fait, les 3 CHSCT centraux regroupés en un seul,
3. dans les services déconcentrés, le risque est le même pour les CTSD et leurs CHSCT.

Enfin, pour l'UNSA ITEFA, il ne peut être passé sous silence le dossier « CAP 22 ».

Ce comité est composé de 31 personnes ayant un parcours soit politique, soit dans la haute fonction publique soit dans le secteur privé et notamment le monde financier. Il a pour mission d'effectuer « une revue des dépenses et des missions publiques ».

Le comité doit remettre un rapport, fin mars 2018. L'UNSA ITEFA considère que c'est un délai beaucoup trop court pour un travail sérieux sur l'ensemble de l'action publique et des structures administratives, sauf à penser que tout ceci n'est qu'une tartuferie.

Parallèlement, la politique pour infléchir la place du ministère du travail continue avec :

- La réforme du recrutement et de la formation initiale des inspecteurs du travail que la ministre a annoncé pour 2019 ;
- La situation du « devenir » des contrôleurs du travail, si l'on en croit les déclarations de la DRH au CTM du 27 février, qui fait fi des négociations entreprises avec les OS et remet en question le choix unanime porté par ces dernières !
- Le plan de transformation d'emploi de C en B qui est toujours en attente ;
- Les esquisses de transfert des missions du pôle 3^E aux régions (mission confiée à l'Inspection Générale des Finances [courrier du ministre Bruno Lemaire] ;
- Enfin, la lettre de mission du PM, confiée à une députée LRM, ayant pour objectif premier, outre celui d'impacter le système d'inspection et en premier lieu les agents de contrôle, de faire disparaître le système français «d'hygiène, sécurité et santé au travail», hérité des textes de l'après-guerre (1946), c'est-à-dire, les services de sécurité et santé au travail en tant qu'entités autonomes, par la mutualisation des moyens (ANACT/ARACT, INRS, CARSAT, équipe pluridisciplinaire de santé au travail, ARS pour le versant santé environnementale, ...).

Mais ne serait-ce pas l'esquisse de la mise en place d'une entité unique (agence pilotée par l'ARS) pour tout ce qui concourt à la prévention de l'hygiène, sécurité et santé au travail.

Face à la dégradation des conditions de travail que les agents constatent depuis la mise en place des réformes, menées à la hache, RGPP, MAP, REATE, ce gouvernement n'a eu de cesse de les « charger » de tous les « maux » en s'appuyant sur les « mots », distillés allègrement dans les médias, et ainsi leur opposer « la sécurité de leur emploi », après obtention d'un concours, **par la baisse de leur pouvoir d'achat :**

- Individuellement :
 - Rétablissement du jour de carence ;
- Collectivement :
 - Gel de la valeur du point d'indice ;

- Report de PPCR : stigmatisant plus particulièrement, le corps des adjoints administratifs qui venait juste d'y entrer !
- Hausse de la CSG non compensée totalement ce qui a pour effet une baisse des salaires des agents.

Pour l'UNSA ITEFA, il s'agit bien là **d'une nouvelle RGPP** : cette confirmation déguisée d'une suppression massive de postes publics augure mal du rétablissement de l'emploi dans un pays, qui est encore enfoncé dans le chômage de masse, touchant notamment les seniors et les moins « qualifiés ».

AUSSI, l'UNSA ITEFA APPELLE LES AGENTS A SE MOBILISER MASSIVEMENT Par LA GRÈVE le 22 MARS PROCHAIN

L'UNSA ITEFA interviendra ensuite sur chaque point de l'ordre du jour pour expliciter ses positions et ses votes.

Je vous remercie de votre attention.

